

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an 2026, à 19 h, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. François Pinard, maire  
M. Alain Côté, conseiller  
M. Sylvain Crête, conseiller  
Mme Sarah Levasseur, conseillère  
M. Adrien Beaudoin, conseiller  
Mme Sabrina Lareau, conseillère  
Mme Maryline Royer, conseillère

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. François Pinard, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-02-017

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Sabrina Lareau*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026

**2. RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 4.1. Adoption des comptes à payer – Janvier 2026
- 4.2. Journal de facturation – Janvier 2026
- 4.3. Comptes à recevoir – Mise en demeure
- 4.4. Affichage du poste de la direction générale
- 4.5. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire
- 4.6. Dépenses incompressibles pour l'année 2026
- 4.7. Demande de partenariats financiers pour l'année 2026

**5. LÉGISLATION**

- 5.1. Adoption du Règlement 2026-01 interdisant l'épandage de déjections animales durant certaines journées d'été 2026
- 5.2. Adoption du Règlement 2026-02 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et des tarifs pour l'année 2026

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1. Plan de mise en œuvre 2025 -Schéma de couverture de risques incendie
- 6.2. Participation au projet d'étude de mutualisation des services de sécurité incendie de la MRC des Sources dans le cadre du Fonds régions et ruralité

7. **TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**
9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 9.1. Liste des permis émis de janvier 2026 – AUCUN PERMIS DÉLIVRÉ
  - 9.2. Demande d’aliénation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 6 078 297
  - 9.3. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d’urbanisme (CCU)
  - 9.4. Appui au Marché Saint-Cam pour la reprise et la bonification de l’épicerie du village
10. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 10.1. Embauche de la coordonnatrice du Service d’animation estival 2026
  - 10.2. Affichage des postes d’animation pour le Service d’animation estival 2026
  - 10.3. Motion de félicitations et de remerciements à Marie Tison et l’équipe de bénévoles de la bibliothèque
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
12. **CORRESPONDANCE**
  - 12.1. Copie de la correspondance
13. **VARIA**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2026-02-018

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Maryline Royer***

***Appuyé par Sabrina Lareau***

***Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

2026-02-019

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin***

***Appuyé par Alain Côté***

***Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter***

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

## **ADOPTÉE**

### **2 RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **M. FRANÇOIS PINARD, MAIRE**

M. Pinard a participé à plusieurs rencontres dans le dernier mois, notamment, la consultation publique pour les règlements d'urbanisme, les rencontres de la MRC des Sources, la présentation du budget et les rencontres du conseil municipal.

#### **MME SARAH LEVASSEUR, CONSEILLÈRE**

Mme Levasseur et Mme Royer travaillent conjointement sur les infrastructures de la Municipalité, notamment pour le carnet de santé du Camillois, l'ajout d'une hotte de poêle pour le Camillois, l'entretien du chalet des loisirs et l'aménagement de l'espace toilette dans le Toit des Quatre-temps.

#### **M. ADRIEN BEAUDOIN, CONSEILLER**

M. Beaudoin a participé à une rencontre du Comité de sécurité publique de la MRC des Sources.

#### **MME SABRINA LAREAU, CONSEILLÈRE**

Mme Sabrina Lareau a rencontré la Corporation de développement. Elle travaille également à la relance du comité Politique familiale et MADA.

#### **M. SYLVAIN CRÊTE, CONSEILLER**

M. Crête a eu une rencontre avec Nature Québec pour le projet En mode solution nature.

#### **M. ALAIN CÔTÉ, CONSEILLER**

M. Côté a eu des rencontres pour l'entretien des routes.

#### **MME MARYLINE ROYER**

Mme Levasseur et Mme Royer travaillent conjointement sur les infrastructures de la Municipalité, notamment pour le dossier des estrades et le suivi à faire aux citoyens concernés. Il y a aussi des enjeux d'efficacité énergétique pour certains bâtiments que le conseil aimerait regarder les possibilités.

### **3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

<b>Nom</b>	<b>Sujet</b>
Clément Frappier	Budget Corpo Comité aménagement
Christiane Bonneau	Commentaires sur les règlements d'urbanisme et fonctionnement Régie de l'énergie
Martine Lanctôt	Adhésion de l'UMQ et la FQM
Olivier Brière	Délai commentaires MRC règlement d'urbanisme

### **4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

#### **4.1 Adoption des comptes à payer – Janvier 2026**

***Il est proposé par Adrien Beaudoin  
Appuyé par Sylvain Crête  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 10 au 23 janvier 2026 au montant de vingt mille sept cent quarante-un dollars et cinquante et un sous (20 741,51 \$).

**ADOPTÉE**

#### **4.2 Journal de facturation – Janvier 2026**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de janvier 2026.

2026-02-021

#### **4.3 Comptes à recevoir – Mise en demeure**

***Il est proposé par Alain Côté  
Appuyé par Sabrina Lareau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à envoyer les mises en demeure pour les comptes de taxes demeurant impayés.

**ADOPTÉE**

2026-02-022

#### **4.4 Affichage du poste de la direction générale**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, a remis sa démission;

**CONSIDÉRANT QUE** la date effective du départ de la direction générale est le 6 mars 2026 et qu'il est opportun d'afficher le poste rapidement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des possibilités que le poste ne soit pas comblé avant la date de départ de Mme Vaillancourt;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est dans l'obligation d'avoir une personne qui occupe le poste de directeur général.

***Il est proposé par Maryline Royer  
Appuyé par Sabrina Lareau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** le conseil municipal accepte la démission de la direction générale.

**QUE** le conseil municipal soit accompagné d'une firme de ressources humaines pour pourvoir au poste.

**QUE** le budget pour le processus d'embauche soit estimé en six mille dollars (6 000 \$) et huit mille dollars (8 000 \$), taxes en sus.

**QUE** des démarches soient entreprises afin de pourvoir le poste de façon intérimaire jusqu'à ce que la Municipalité procède à l'embauche de la personne appelée à occuper le poste de manière permanente.

**ADOPTÉE**

2026-02-023

**4.5 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis plus de 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités du plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires de l'Estrie, de valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'étude régionale Les bénéficiaires de la persévérance scolaire, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'environ 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

**CONSIDÉRANT QUE** pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** R3USSIR organise, du 16 au 20 février 2026, la 17e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte

peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyé par Alain Côté*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Municipalité du canton de Saint-Camille pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire, lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à [info@reussirestrie.ca](mailto:info@reussirestrie.ca).

**ADOPTÉE**

2026-02-024

#### **4.6 Dépenses incompressibles pour l'année 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a remis, à chacun des membres du conseil, une copie des dépenses incompressibles du budget 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des dépenses incompressibles est d'un million deux cent quarante mille trois cent soixante-cinq dollars (1 240 365 \$) sur un budget d'un million cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (1 589 790 \$);

*Il est proposé par Sabrina Lareau*

*Appuyé par Sarah Levasseur*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil adopte la liste des dépenses incompressibles 2026 déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

2026-02-025

#### **4.7 Demande de partenariats financiers 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté une Politique de dons et subventions en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a communiqué cette politique aux organismes du territoire et que ceux-ci devaient nous acheminer leurs demandes budgétaires pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu différentes demandes de partenariats financiers;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin***

***Appuyé par Sabrina Lareau***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** le conseil municipal participe financièrement auprès des organismes suivants :

- Escadron 635 des Sources : 100,00 \$
- Danville en transition : 300,00 \$
- Défi Handicap des Sources 795,00 \$
- Gala Méritas de l'École secondaire l'Escale : 250.00 \$
- Centre d'action bénévole des Sources (CAB) 100,00 \$

**QUE** la direction générale soit autorisée à procéder aux paiements.

**ADOPTÉE**

## **5 LÉGISLATION**

2026-02-026

### **5.1 Adoption du Règlement 2026-01 interdisant l'épandage de déjections animales durant certaines journées de l'été 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille veut se prévaloir de l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales* pour interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours de l'été 2026;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par la conseillère **Sarah Levasseur** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

***Il est proposé par Sabrina Lareau***

***Appuyé par Sarah Levasseur***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2026-01 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant

d'une fabrique de pâtes et papiers durant certains jours de l'été 2026 tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

2026-02-027

**5.2 Adoption du Règlement 2026-02 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et des tarifs pour l'année 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté son budget pour l'année 2026 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, assujettir au paiement d'une compensation pour services municipaux, les propriétaires d'un immeuble visé aux paragraphes 5, 8 et 10 de l'article 204 de cette même loi;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du règlement a été dûment donné par la conseillère **Sabrina Lareau** lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé par la directrice générale lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

*Il est proposé par Maryline Royer*

*Appuyé par Sabrina Lareau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2026-02 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et des tarifs pour l'année 2026 tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2026-02-028

**6.1 Plan de mise en œuvre 2025 du Schéma de couverture de risques incendies**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyé par Alain Côté*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil adopte le rapport d'activités annuel 2025 produit en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* pour le schéma de couvertures de risques dont copie sera envoyée au ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

2026-02-029

**6.2 Participation au projet d'étude de mutualisation des services de sécurité incendie de la MRC des Sources dans le cadre du Fonds régions et ruralité**

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes municipaux de Val-des-Sources, Danville, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Wotton, Saint-Claude et la MRC des Sources désirent présenter un projet d'étude de mutualisation des services de sécurité incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité du MAMH.

*Il est proposé par Sabrina Lareau*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Saint-Camille s'engage à participer au projet d'étude de mutualisation des services de sécurité incendie;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Sources, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la MRC des Sources, organisme responsable du projet, et autorise à procéder à l'appel d'offres pour octroyer le contrat de l'étude;
- Le conseil désigne la direction générale et le maire pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**ADOPTÉE**

**7 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**

**8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**

## **9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **9.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de janvier 2026 – Aucun permis délivré**

Le maire mentionne qu'il n'y a aucun permis délivré durant le mois de janvier 2026.

2026-02-030

### **9.2 Demande d'aliénation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour le lot 6 078 297**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Benoît Bourrassa et Mme Mylène Brouillet ont déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ afin de permettre l'aliénation du lot 6 078 297;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est soumise en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, puisque le lot visé est actuellement adjacent à un des autres lots du vendeur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à transférer le lot aux propriétaires du lot 6 078 265, voisin immédiat du lot en demande, dont les détenteurs sont M. Pierluc Marcoux-Viel et Mme Alexandra Bellerose Loranger;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot ne fait objet d'aucune exploitation agricole et que la vente permettrait la mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier structuré;

**CONSIDÉRANT QUE** la foresterie est une activité permise et valorisée en milieu agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le sol du lot a la cote 7-6PT 5-4RT et est donc impropre à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation ne crée donc aucun morcellement irrégulier ou fragmentaire, au contraire, elle permet une consolidation du territoire agricole détenu par une même unité de production familiale, facilitant la gestion agroforestière et l'optimisation des superficies;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé ne comprend aucune portion cultivée;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente n'induit aucune pression urbanistique, résidentielle ou spéculative;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne vise ni à soustraire le lot de la zone agricole ni à introduire un usage non conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'affecte en rien la continuité, l'accessibilité ou la viabilité des terrains agricoles environnants;

***Il est proposé par Sarah Levasseur***

***Appuyé par Maryline Royer***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille approuve la demande à la Commission de la protection du territoire du Québec pour le lot 6 078 297.

**ADOPTÉE**

2026-02-031

**9.3 Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un règlement pour la constitution du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et que celui-ci prévoit que quatre (4) citoyens ou citoyennes de la Municipalité siègent;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat des membres du CCU est d'une durée de deux (2) ans et que celui-ci termine en février 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a demandé aux membres actuels leur désir de poursuivre au sein du comité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres actuels souhaitent poursuivre leur mandat pour les deux (2) prochaines années, soit jusqu'en février 2028;

***Il est proposé par Sabrina Lareau***

***Appuyé par Sarah Levasseur***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le conseil municipal renouvelle le mandat des personnes suivantes pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'en février 2028 :

- Lise Chartier;
- Pascal Andrieux;
- Patrick Merrien;
- Lynda Bellerose.

**ADOPTÉE**

2026-02-032

**9.4 Appui au Marché Saint-Cam pour la reprise et la bonification de l'épicerie au village**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a adopté un *Plan de développement de la communauté nourricière (PDCN)* visant à renforcer l'autonomie et le dynamisme du système alimentaire local;

**CONSIDÉRANT QUE** le PDCN identifie la sécurisation de l'accès à des aliments de qualité, le soutien aux producteurs locaux et la promotion de l'éducation alimentaire comme des axes structurants pour le développement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'épicerie du village constitue un service de proximité essentiel pour les 600 habitants de Saint-Camille, contribuant à la sécurité alimentaire, à la qualité de vie et à l'attractivité du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accessibilité à des aliments de base à proximité du lieu de résidence est un enjeu important en milieu rural, particulièrement pour les familles, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Épicerie Sonia, appelée à devenir Marché St-Cam, est un commerce stratégique situé au cœur du noyau villageois;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Alexandre St-Cyr et Mme. Mylène Breton, jeunes entrepreneurs établis dans la région, ont entrepris la reprise de ce commerce avec l'objectif d'en assurer la pérennité à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de reprise prévoit le maintien et la bonification de l'offre de biens de consommation courante, ainsi que la mise en valeur de produits provenant de producteurs locaux et régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise également à améliorer l'accueil, la sécurité et l'attractivité du commerce, afin d'en faire un lieu de service et de rencontre pour la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans les objectifs du Fonds régions et ruralité – Volet Commerces de proximité (volet 5), lequel vise à soutenir le maintien et le développement de commerces de proximité dans les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille reconnaît l'importance de soutenir les initiatives entrepreneuriales contribuant à la vitalité économique et sociale du territoire;

*Il est proposé par Sylvain Beaudoin*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille appuie le projet de reprise et de développement de l'épicerie du village, désormais connue sous le nom de Marché St-Cam, porté par M. Alexandre St-Cyr et Mme. Mylène Breton.

**QUE** la Municipalité reconnaisse le caractère essentiel et structurant de ce commerce pour le maintien des services de proximité et la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille transmette une lettre de soutien officielle afin d'appuyer la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet Commerces de proximité (volet 5).

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise aux promoteurs ainsi qu'à la MRC concernée.

**ADOPTÉE**

## **10 LOISIRS ET CULTURE**

**2026-02-033**

### **10.1 Embauche de la coordonnatrice du Service d'animation estival 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'occupe du Service d'animation estival;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite avoir une personne qui occupe le poste de coordination dans ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Mélodie Larrivée occupait ce poste depuis déjà deux étés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité lui a offert le poste en 2026 et que celle-ci a accepté;

***Il est proposé par Sabrina Lareau  
Appuyé par Maryline Royer  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille embauche Mme Mélodie Larrivée à titre de coordonnatrice du Service d'animation estival pour l'été 2026.

**QUE** la direction générale fasse les suivis auprès de Mme Larrivée pour la mise en place du Service d'animation estival 2026.

**ADOPTÉE**

**2026-02-034**

**10.2 Affichage des postes à l'animation pour le Service d'animation estival 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'occupe du Service d'animation estival;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun d'afficher les postes à l'animation le plus tôt possible;

***Il est proposé par Alain Côté  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le conseil municipal autorise Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, à afficher les postes à l'animation pour le Service d'animation estival 2026.

**ADOPTÉE**

**2025-02-035**

**10.3 Motion de félicitations et de remerciements à Mme Marie Tison et à l'équipe de bénévoles de la bibliothèque**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque joue un rôle essentiel dans la vie culturelle, éducative et communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la responsable de la bibliothèque, Mme Marie Tison, avec l'appui de l'équipe de bénévoles, a déployé des efforts soutenus afin d'améliorer l'accueil, l'aménagement et l'animation du lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** ces initiatives permettent de rendre la bibliothèque plus attrayante, conviviale et accessible pour la communauté de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite souligner l'engagement, le dynamisme et le dévouement de la responsable de la bibliothèque, Mme Marie Tison, et l'équipe de bénévoles;

***Il est proposé par Sabrina Lareau  
Appuyé par Sarah Levasseur  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le conseil municipal félicite et remercie la responsable de la bibliothèque, Mme Marie Tison, ainsi que l'équipe de bénévoles pour leur travail remarquable pour rendre ce lieu attrayant et accueillant pour l'ensemble des usagers de la bibliothèque de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

**11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

<b>Nom</b>	<b>Sujet</b>
Jacques Turcotte	Dépenses incompressibles Appui à l'épicerie
Patrick Merrien	Remerciements à la direction générale
Christiane Bonneau	Demande d'aliénation CPTAQ
Donald Raymond	Mise en demeure
Clément Frappier	Plan de couverture de risques incendie
Marie Tison	Remerciements pour la reconnaissance de la bibliothèque

**12 CORRESPONDANCE**

**12.1 Copie de la correspondance**

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

**13 VARIA**

2026-02-036

**14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyer par Sabrina Lareau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 44.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**M. François Pinard**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Julie Vaillancourt**  
**Directrice générale et greffière-  
trésorière**

Je, François Pinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
François Pinard  
Maire

